

du 19 Novembre 2020

Sécurité

1 accident déclaré CPAM, avec arrêt sur le mois d'octobre.
Depuis le début de l'année, 16 accidents déclarés CPAM dont 12 avec arrêt.

Résultats Expéditions / Production d'octobre

	EXPEDITIONS	ECART	PRODUCTION	ECART
ATF	1912 T	+ 24T	2002 T	-1 T
ATO	1300 T	+74 T	1599 T	+312 T
FILAGE	148 T	+6 T	215 T	+29 T
Fonderie Vendable	186 T	0 T	141 T	-5 T

Charge prévisionnelle pour les mois à venir

	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER
ATF	2087 T	1609 T	2231 T	2343 T
ATO aéro	249 T	237 T	346 T	342 T
ATO TID & Bande large	1379 T	1072 T	1367 T	1294 T
Filage	87 T	101 T	139 T	126 T

Concernant les volumes la direction confirme la montée en production des voilures pour airbus UK, pour les prochains mois, ainsi que la continuité du développement des produits NEXTER afin d'amplifier notre partenariat.

Sur les chiffres prévisionnels annoncés pour le premier trimestre 2021, ceux-ci seront révisés, certainement à la hausse, mois par mois car des commandes rentrent au fur et à mesure.

FO demandera pour le CSE de décembre les budgets, financier et en volume pour 2021. Ces éléments sont nécessaires pour pouvoir se projeter à court terme, dans un avenir assez incertain.

Œuvre sociale du CSE

FO est intervenu lors de la réunion, sur la parution d'un tract faisant part de budgets prévisionnels qui n'ont pas été présentés aux autres élus du CSE concernant les œuvres sociales 2021. Il est surprenant d'évoquer des prévisions de dotations très alarmistes, sorti du chapeau puisque visiblement aucun entretien avec la direction sur ce sujet, et des restrictions drastiques sur le fonctionnement des différentes commissions. Par contre sur ces tableaux, aucun signe du reliquat de la précédente gestion, alors que celui-ci s'élevait autour de 200000€ à fin 2019. On peut dire ce que l'on veut aux chiffres, encore faut-il que ceux-ci soient complets et justes. En tout état de cause, les soi-disant responsables des œuvres sociales, élus CGT ne nous disent pas toute la vérité.

Pour FO, si des efforts doivent être faits, ce n'est pas aux salariés de les faire. D'autres solutions existent sur bien des points, notamment faire des économies avec les prestataires, peut-être en s'accordant que sur une année exceptionnelle certaines prestations puissent être de moins bonne qualité. Pour autant il y a la possibilité de maintenir l'ensemble des activités. Nous sommes convaincus, qu'avec les réserves en fin d'année 2020, les œuvres sociales ne seront pas à bout de souffle. Encore faut-il s'en donner les moyens.

Fermetures usine en Décembre

Concernant la fermeture prévue pour la fin d'année, celle-ci aura lieu les semaines S52 et S53, avec en priorité la pose de congés, RTT 82 et ARTT. Seuls les salariés ne disposant pas de suffisamment de congés pourront être en chômage partiel.

Par ailleurs, le recours au chômage partiel sur les 3 premières semaines de décembre pourrait avoir lieu, en fonction des besoins sur les différents outils. Autant dire que la gestion au jour le jour ne va pas s'arranger demain...

Pour FO, malgré les faibles volumes sur décembre, la direction ne doit pas instaurer un travail à la carte pour combler la désorganisation de nombreuses UAP et utilisé les jours de congés des salariés à son bon vouloir, surtout que certains compteurs seront vite à sec comme pour le personnel nouvellement embauché, de retour de weekend end ou de 21 postes.

FO rappelle à la direction qu'un délai de prévenance raisonnable doit être respecté pour l'utilisation du chômage partiel ou la prise de congés imposés, car nous constatons tous les jours des changements de programmes de la part de responsables de secteur, avec une flexibilité et des changements de décision la veille pour le lendemain, allant jusqu'à des appels au domicile des salariés pour le jour même. Ce qui rend irritable la chaîne de cohésion avec des superviseurs au milieu du brouhaha décisionnel.

Pour FO cette situation n'est pas acceptable et crée des tensions entre la hiérarchie et les opérateurs. Ce manque de visibilité et l'organisation à la petite journée doit être corrigé rapidement, afin de revenir à un climat plus serein, dans un contexte déjà fortement anxiogène pour tous. Nous ne savons pas comment est piloté notre navire, et cela devient de plus en plus inquiétant !!!

InFO Diverses

COVID 19 : 11 cas positifs ont été recensés dans l'entreprise en Novembre. Ce qui porte le nombre à 39 depuis Septembre.

FO est revenu sur la nécessité d'augmenter les 15 min, de décalage en fin de poste afin d'éviter le croisement entre équipes, qui reste trop court pour être efficace. **FO** a également demandé à la direction de recenser les cas contact isolés à domicile, afin d'être attentif sur une possible désorganisation du fait d'un sous-effectif que cela pourrait engendrer dans certaines équipes ou secteurs.

Remontes 21 postes : Suite à la demande de **FO** pour la suppression des remontes non effectuées en 2020, à cause de la crise sanitaire, la direction refuse et souhaite reporter les remontes non effectuées cette année sur 2021.

Pour FO cette décision est inacceptable. Tout d'abord, si les remontes sont dues, elles doivent être faites sur l'année civile, et non augmenter le temps de travail de l'année suivante. Ensuite, les salariés ne sont pas responsables du fait qu'à cause de la baisse des volumes et de l'activité partielle, ceux-ci ne puissent pas faire leurs remontes, pas plus d'ailleurs que les jours fériés, synonymes de CP+. FO a proposé, étant donné que les remontes sont du temps de travail dû, que celles restantes à faire soient placées en chômage partiel. Cette solution simplifierait bien des choses... mais n'a pas été retenue par la direction.

Arrêt maladie /chômage partiel : Suite à la mise en place de l'activité partielle longue durée depuis le 1^{er} novembre, les arrêts maladies seront indemnisés à hauteur du chômage partiel sur au maximum 40% du temps. Pour le reste du temps en arrêt, le complément employeur sera versé comme habituellement.

Chômage partiel : En septembre, 72800 heures ont été consommées au titre de l'activité partielle, pour une indemnisation de l'état à hauteur de 843638€. Depuis Mars, la direction a perçu 4 900 000€ d'indemnisation, pour 1488 personnes concernées.

Mobilité : A date, la direction annonce que 13 conventions de congé mobilité ont été signées et qu'aucun salarié n'a encore quitté l'effectif. 16 offres de mobilité interne ont été diffusées.